

REGLEMENT LA MENERBIENNE 2023

ART. 1 : ORGANISATION

Le club « Ménerbes Running » organise le dimanche 30 avril 2023, la 1^{ère} édition de « La Ménerbienne ».

Trois parcours seront proposés :

- Une Course de 6 kilomètres, avec 150 mètres de dénivelé positif.
- Une Course de 12 kilomètres, avec 300 mètres de dénivelé positif. Cette distance fait partie du Challenge Vauclusien et du Trophée du Calavon.
- Une Marche Nordique de 8 kilomètres, avec 200 mètres de dénivelé positif. Cette marche est classante et chronométrée. Les concurrents devront respecter les règles de la marche "nordique" conformément à la réglementation FFA. Tout manquement à cette règle entraînera la disqualification automatique du concurrent. Les marcheurs sans bâton sont tolérés mais devront prendre place derrière les marcheurs nordiques sur la ligne de départ.

Les trois courses sont ouvertes à tous, licenciés ou non, à partir de la catégorie Cadet (2007 et avant).

- Une "course" enfants (animation). Sans classement. Distance en fonction de l'âge (à partir de 3 ans).

ART. 2 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront uniquement via le site www.nikrome.com. Elles ne seront enregistrées définitivement qu'à réception du règlement, et de la validation de la licence FFA fournie ou du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou de la marche nordique en compétition (en fonction de l'épreuve choisie) datant de moins d'un an au jour de la course.

Les concurrents qui n'auront pas fourni un certificat médical ou une licence sportive valable la veille de l'épreuve ne pourront pas prendre part à la course et ne pourront pas prétendre à un quelconque remboursement.

Les tarifs sont de 9 euros pour le 6 Km et la Marche, et de 12 Euros pour le 12 Km (hors frais internet). La course enfants est gratuite.

La limite d'inscription est fixée au samedi 29 Avril à 20h.

ART. 3 : LIEU ET HEURES DE DÉPART

Le retrait des dossards, le départ et l'arrivée auront lieu à la salle polyvalente « Jean Bonansera » à Ménerbes. Les dossards seront à retirer à partir de 8h. Le départ des courses et de la marche aura lieu à 9 heures 30, et à 11h pour la course enfants.

ART. 4 : RAVITAILLEMENT

Des postes de ravitaillement seront installés sur les parcours.

Un ravitaillement sur le 6 km et la Marche. Deux sur le 12 Km

Attention : aucun gobelet sur les postes de ravitaillement ni sur la zone de départ/arrivée.

ART. 5 : RÉCOMPENSES

Pour les courses adultes :

Les 3 premiers femmes et hommes au scratch et 3 premier(e)s de chaque catégorie sans cumul (catégorie FFA).

Pour la marche : les 3 premiers femmes et hommes au scratch en marche nordique pure et les 3 premiers femmes et hommes au scratch en marche sportive (sans bâton).

ART. 6 : RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant ou pendant l'épreuve. L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement ou le parcours à tout moment en se conformant aux directives de la fédération délégataire, préfectorales ou gouvernementales (crise sanitaire, changement de réglementation des manifestations...).

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage...).

Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo rouge, foudre...).